



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE le 4 juillet 2018 le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**Règlement numéro 11450-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but d'agrandir la zone 77-H à même une partie de la zone 08-BA**

Ce Règlement est entré en vigueur le jour de la délivrance du certificat de conformité de la M.R.C. de La Jacques-Cartier, soit le 23 août 2018.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures régulières de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29 août 2018.

---

Jacques Arsenault  
Greffier